



INFORMATIONS INSCRIPTIONS

IFAC PEYNIER

Les inscriptions pour le périscolaire du matin, du midi et du soir ainsi que pour les mercredis sont ouvertes sur le portail famille IFAC : <https://portailfamilles-paca.ifac.asso.fr/>

PREMIÈRE CONNEXION ?

Indiquer votre adresse mail comme « identifiant » puis cliquer sur « mot de passe oublié ». Vous recevrez un mail afin de générer un nouveau mot de passe (Penser à vérifier vos spams). Dès lors, vous avez accès à votre portail famille IFAC pour gérer vos inscriptions, voir vos factures et les régler en ligne.

PÉRIMATIN : Pour le périscolaire du matin c'est un forfait par trimestre ! Vous réglerez le même tarif si votre enfant vient une fois ou tous les jours. Les réservations pour le périMatin se trouvent dans la rubrique « *COTISATION / FORFAIT – n° du trimestre – mois concernés* ».

IMPORTANT : vous n'avez qu'à sélectionner une seule date (dernier samedi du trimestre) pour valider l'inscription.

Du moment que vous avez procédé à cette inscription, votre enfant peut venir au périMatin entre 7h30 et 8h30 quand vous le souhaitez.

Cette inscription est en paiement obligatoire pour valider votre réservation.

PÉRIMIDI : Des activités ludiques ont été proposées aux élémentaires ainsi qu'aux grandes sections de l'école maternelle ! Les enfants peuvent accéder aux activités menées par un animateur de l'IFAC de 11h30 à 12h20 ou de 12h30 à 13h20. Les enfants peuvent venir quand ils le souhaitent du moment que vous les avez inscrits.

La cotisation pour le périMidi se trouve dans la rubrique « *COTISATION / FORFAIT – Forfait PériMidi* ».

IMPORTANT : vous n'avez qu'à sélectionner une seule date (dernier samedi de l'année) pour valider l'inscription.

Cette inscription est en paiement obligatoire pour valider votre réservation.

PÉRISOIR : Avec un dossier complet, vous pouvez inscrire votre enfant tout au long de l'année via notre portail famille dans la rubrique « *PERISCOLAIRE* ».

Vous pouvez gérer vos inscriptions jusqu'à 2 jours ouvrés avant le jour J ; dépassé ce délai, vous ne pouvez plus accéder à vos inscriptions sur le portail famille. Merci donc de nous contacter par mail ou téléphone pour inscrire votre enfant ou nous signaler son absence.

IMPORTANT : Les inscriptions sont facturées selon vos réservations. Si un enfant est récupéré exceptionnellement un soir, il sera considéré en absence injustifiée et sera facturé. Les absences pour maladie (sur présentation d'un justificatif), absence du professeur, rdv médical (sur présentation d'un justificatif) seront considérées comme justifiées.

Cette inscription est facturée mensuellement entre le 1^{er} et 5 du mois suivant.

AIDES AUX DEVOIRS ET ATELIERS CULINAIRES : Pour ceux qui ont rempli la fiche d'inscription à ces ateliers, notre équipe se charge des inscriptions et des factures. En complément, nous vous enverrons un mail fin août pour vous préciser les inscriptions retenues.

Si durant l'année votre enfant souhaite s'inscrire à ces activités, n'hésitez pas à nous le signaler, il sera possible de l'y intégrer selon les places disponibles.

MERCREDIS : Inscriptions à la journée, ½ journée matin + repas ou en ½ journée repas + après-midi. Cette inscription se trouve dans la rubrique « *MERCREDI* ». L'accès au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre est possible pour ceux qui souhaitent réserver pour toute l'année.

Cette inscription est en paiement obligatoire pour valider votre réservation.





INSCRIPTIONS VACANCES IFAC PEYNIER

- Réservation sur le [portail famille de l'IFAC](#), ou en direct durant les temps d'accueil des mercredis & périscolaires entre 17h et 18h30 à l'école élémentaire /
- Fermeture du centre d'animations pendant les vacances de Noël et les trois semaines au mois d'Août.
- Les préprogrammes sont disponibles la semaine qui précède le début des inscriptions. Les programmes détaillés sont disponibles la semaine qui précède le démarrage des vacances.
- **Réservation effective une fois le paiement complet effectué.** Tarifs fixés en fonction du quotient familial .
- Journée complète uniquement – **Accueil des enfants : 8h/9h30 – Départ des enfants : 16h30/18h.** Repas et goûter pris en charge
- Le règlement intérieur du centre de loisirs doit être respecté par les enfants et par les parents sous peine de sanction qui sera déterminée par la gravité des évènements.
- Il est obligatoire d'inscrire les enfants minimum 3 jours par semaine. À la fin des dates d'inscriptions, il est possible d'accueillir des enfants sur une journée ou deux dans la mesure des places disponibles. **ATTENTION : Les places sont limitées pour les sorties.**

CALENDRIER 2024/2025

	<i>Dates d'ouverture de l'accueil de loisirs</i>	<i>Dates de réservations</i>
Vacances d'Automne	Du 21/10 au 31/10	Du 30/09 au 11/10/2024
Vacances de Noël	<u>FERMETURE ANNUELLE</u>	
Vacances d'Hiver	Du 10/02 au 21/02/2025	Du 20/01 au 31/01/2025
Vacances de Printemps	Du 07/04 au 18/04/2025	Du 17/03 au 28/03/2025
Vacances d'Été	Du 07 au 1er/08 & du 25/08 au 29/08/2025	Du 27 Mai au 21/06/2024

FERMETURE ANNUELLE DU 02/08 AU 22/08/2025

Ce qu'il faut prévoir quand je vais au centre de loisirs :

- Un sac à dos
- Une gourde
- Une tenue adaptée
- Un change, doudou / sucette pour les plus petits

En fonction de la période ou d'une activité spécifique, un complément peut être demandé, pensez à regarder les informations devant l'accueil de loisirs.

